

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 janvier 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 décembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Etaient présents : Mr BOGAERT Dominique 1^{er} adjoint, Mr IBERT André, 2^{ème} adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, JORRE Béatrice, LIZESKI Nadège, MASSON Juliette, PERRIER Layla, ROZANSKI Virginie, Mrs GUYADER Alain, CHOPINET Jean-Noël, DROUET Daniel et DALIGAULT Cyril.

Absent excusé : Monsieur DAÛY Serge

Secrétaire de séance : Madame CHRISTIAENS Catherine

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION DECIDANT LA CREATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DE COIFFURE ET LA REALISATION PREALABLE DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire propose au conseil l'installation d'un coiffeur dans les locaux situés face à la maison communale. Une location mensuelle sera versée pour l'occupation du local au bénéfice de la commune. Pour cela il convient au préalable de procéder à des travaux d'aménagement comme suit :

- Travaux de maçonnerie
- Travaux de plomberie

pour un montant prévisionnel total de 17.808,23 € HT, soit 21.369, 87 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et décide de la réalisation des travaux.

DELIBERATION DECIDANT LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LA FACADE DE L'ECOLE MATERNELLE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser des travaux sur la façade de l'école maternelle afin de procéder au remplacement de la grande baie vitrée. Pour cela il convient de réaliser des travaux de maçonnerie et d'installer des fenêtres identiques à celles existant sur l'autre partie du bâtiment, pour un montant prévisionnel de 23.584,28 € HT, soit 26.282,12 € TTC.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation des travaux .

DELIBERATION DECIDANT LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DANS LE BATIMENT DE L'ECOLE MATERNELLE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser des travaux de rénovation dans le bâtiment de l'école maternelle. Il s'agirait de rénover la toiture et les plafonds, rénover l'éclairage et installer une ventilation.

Le détail des travaux prévus se décompose comme suit :

- Rénovation de la toiture avec pose d'une sous-toiture
- Rénovation des plafonds avec pose de dalles isolantes
- Rénovation de l'éclairage avec la pose de luminaires à LEDS
- Installation d'une ventilation mécanique contrôlée

Le montant prévisionnel total des travaux est donc de 59.525,93 € HT, soit 71.431,12 € TTC.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux, sous réserve de l'obtention d'une subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Point sur la maison communale** : lors de la réunion sur site il avait été décidé de la réalisation des reprises de travaux à effectuer par une petite entreprise. Ces travaux sont actuellement en cours. Le plombier interviendra également encore sur une journée.

Les travaux intérieurs de la maison devraient être terminés fin janvier 2015, il conviendra ensuite de procéder aux travaux d'aménagement de la cuisine.

Concernant la cour, les gravats ont été débarrassés par une petite entreprise. Il restait également à raccorder la pompe de relevage de l'assainissement individuel, mais des malfaçons ont été constatées dans l'installation de celui-ci qui s'est révélé non conforme en raison du drainage réalisé à la même hauteur que la cuve. Il faut donc refaire toute l'installation et une nouvelle fosse à d'ores et déjà été installée.

Enfin, il a été constaté que deux WC et un lavabo ne sont pas raccordés au réseau d'évacuation et la mairie va devoir faire procéder aux travaux nécessaires.

✓ **Elections départementales** : elles auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Une réunion sera organisée pour planifier les permanences.

✓ **Cartes de vœux** : Monsieur le maire présente au conseil municipal les cartes de vœux reçues auxquelles il sera répondu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 6 janvier 2015

1^{er} Adjoint

Le Maire

2^{ème} Adjoint


Les Conseillers